

SYNDICAT MIXTE FLANDRE MORINIE

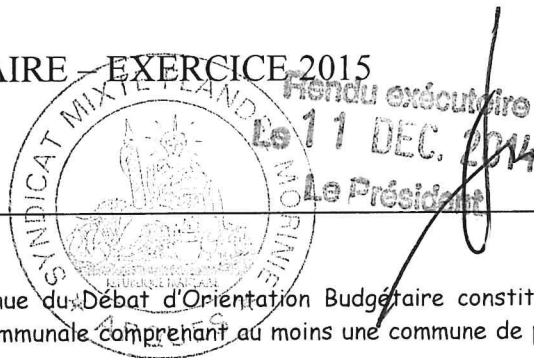
COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 4 DECEMBRE 2014

QUESTION N° 3

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : M. Michel HERMANT



Conformément au Code Général des Collectivités, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire constitue une obligation pour les établissements de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Il doit être organisé dans les deux mois qui précèdent le vote par l'organe délibérant du projet de budget primitif.

Prévisions 2015

Investissement :

Il est nécessaire de prévoir une enveloppe de 40 000€ destinée à financer :

- Des bornes de radioactivité.
- Une fosse de confinement.
- Un caniveau sur sortie mâchefers.
- Des murs mobiles pour encombrants.
- Extincteurs.

De plus, afin de résoudre le problème de livraison et de traitement des encombrants (broyeur), une étude technique laisse apparaître un investissement de l'ordre de :

- 245 000€ HT soit 294 000€ TTC en matériel neuf.
- 175 000€ HT soit 210 000€ TTC en matériel reconditionné.

Fonctionnement du Syndicat :

Les prévisions s'établissent à :

Des charges à caractère général pour : 227 500€.
Des charges de personnel pour : 214 000€.
Des charges de gestion courante pour : 66 500€.
La taxe foncière : 202 000€.

La quote part des emprunts pour le pavillon de la communication : 163 000€.

Soit un total général prévisionnel de 873 000€ pour 301 050 habitants (2.90€ HT/habitant).

Il est proposé de maintenir le coût de fonctionnement par habitant à 2.90€ HT.

• Exploitation :

En ce qui concerne l'exercice 2014, il est nécessaire d'actualiser le coût à la tonne fixé afin de tenir compte du coût de l'avenant 3 (budgétisé 230 985€, prévision 360 000€) et de la baisse du tonnage (budgétisé 83 000 T, réalisation 81 718 T).

Ces deux éléments ont une incidence de 3€/tonne. (Colonnes 1 et 2 du tableau de fonctionnement).

Pour 2015, en tenant compte des coûts du marché et des recettes, le coût d'exploitation 2015 est estimé à 2 766 000€.

Il est nécessaire d'y ajouter :

Le coût du transport : 385 000€.

Le coût du refus de tri des encombrants : 1 500€

Les intérêts de la ligne de trésorerie : 60 000€.

Et le coût du remboursement des emprunts : 6 535 000€.

Selon les prévisions établies à partir des courbes de livraisons 2014, le tonnage estimé pour 2015 est de :

- 83 000 T avec le tonnage des encombrants du SMICTOM (colonne 6)
- 80 400 T sans le tonnage des encombrants du SMICTOM (colonne 7)

La simulation est jointe dans le tableau prévisionnel de fonctionnement et d'exploitation.

Pour rappel, et conformément aux décisions, il n'est pas tenu compte de l'incidence du protocole 3 d'un montant de 330 000€. Ce protocole et l'avenant 3 devant faire l'objet d'une discussion globale avec l'exploitant.

Compte tenu des de ces éléments et des prévisions, le tonnage retenu est de 83 000T, sans validation du protocole d'accord 3 de 330 000€

Le coût à la tonne 2015 est estimé à 118€ auquel s'ajoute la régularisation 2014 de 3€.

Si le protocole est validé le coût à la tonne serait de 122€ à 126€. (Colonnes 4 et 5 du tableau)

Si les travaux' encombrants' sont retenus le coût à la devra être majoré de 3€ (matériel neuf) ou 2€ (matériel reconditionné) Colonnes 8 et 9 du tableau

PJ :

Tableau prévisionnel de fonctionnement et d'exploitation.

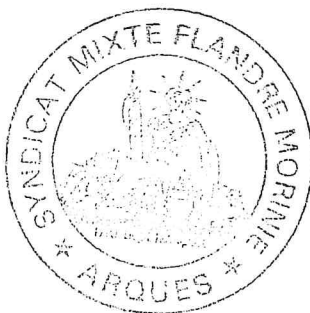
Etat de la dette 2015.

Etat de la dette à long terme.

Etat des apports 2014.

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

11 DEC. 2014



Le Président,

Syndicat Mixte Flandre Morinie

État de la dette -répartition par prêteurs

Prêteurs	Dette à l'origine	2014	dont interêts	capital	capital restant du 31.12.2014	échéances 2015
Emprunt 30 000 000€ Société générale (28 ans) TF 3.55% puis à partir de 2016 soit TF 4.55% ou EURIBOR 3 Mois +0.43%	30 000 000,00	1 623 711,99	1 032 186,24	591 525,75	28 307 540,53	1 629 813,95
Emprunt 52 300 000€ Caisse d'épargne (20 ans)	52 300 000,00	0,00			0,00	0,00
Emprunt 5 000 000€ Crédit Agricole (TF 3.45%) /15 ans	5 000 000,00	4 096 815,08	2 118 654,58	1 978 160,50	46 642 519,47	4 079 830,81
Emprunt 2 465 000€ Caisse d'épargne (2012) TF 5.51% 15 ans	2 465 000,00	419 495,85	139 969,59	279 526,26	3 896 200,00	420 525,42
Emprunt 2 535 000€ Caisse d'épargne (2012) TF 5.35% 20 ans	2 535 000,00	245 740,33	129 764,97	115 975,36	2 239 105,81	245 740,33
Emprunt 1 000 000€ Caisse d'épargne (2013) TF 4,34% 20 ans	1 000 000,00	207 542,68	130 686,19	76 856,49	2 385 279,34	245 740,33
Total	93 300 000,00	56 648,13	32 648,35	23 999,78	1 000 000,00	75 635,36
		6 649 954,06	3 583 909,92	3 066 044,14	84 470 645,15	6 697 286,20

Syndicat Mixte Flandre Morinie

État de la dette -répartition par prêteurs
à long terme

Prêteurs	échéances				
	Dettes à l'origine	2015	2016	2017	2018
Emprunt 30 000 000€ Société générale (28 ans) TF 3.55% puis à partir de 2016 soit TF 4.55% ou EURIBOR 3 Mois +0.43%	30 000 000,00	1 629 813,95	1 950 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00
Emprunt 52 300 000€ Caisse d'épargne (20 ans)	52 300 000,00	0,00			
Emprunt 5 000 000€ Crédit Agricole (TF 3.45%) /15 ans	5 000 000,00	4 079 830,81	4 080 000,00	4 080 000,00	4 080 000,00
Emprunt 2 465 000€ Caisse d'épargne (2012) TF 5.51% 15 ans	2 465 000,00	420 525,42	420 500,00	420 500,00	420 500,00
Emprunt 2 535 000€ Caisse d'épargne (2012) TF 5.35% 20 ans	2 535 000,00	245 740,33	245 700,00	245 700,00	245 700,00
Emprunt 1 000 000€ Caisse d'épargne (2013) TF 4.34% 20 ans	1 000 000,00	245 740,33	245 700,00	245 700,00	245 700,00
Total	93 300 000,00	75 635,36	75 600,00	75 600,00	75 600,00
		6 697 286,20			
			7 017 500,00	7 017 500,00	7 017 500,00

L'emprunt Société Générale de 30 000 000€ a été conclu fin 2009 au taux fixe de 4,55% pour une durée de 28 ans,

Ce prêt a été réaménagé début 2010 avec les conditions suivantes :
taux fixe 3,55% pour 5 ans puis 4,55% fixe pour 23 ans (ou EURIBOR +0,43%) au gré de la banque

A partir de 2016, le taux fixe de 4,55% s'applique de nouveau, l'annuité passe de 1 629 800€ à 1 950 000€
Cette opération a engendré pour le syndicat 1 170 000€ d'économies

CVE FLAMOVAL - APPORTS 2014

	cumul 2014		nombre habitants au 1/1/2014	moyenne/mois		tendance 2014		Budget 2014		ratio en kg/hab	
	encombrants	refus tri		encombrants	refus tri	encombrants	refus tri	encombrants	refus tri	encombrants	refus tri
SMLA		OM			OM				OM		OM
CASO	2 850,66	663,06		285	66,3	3 421	796	3 300	750	4,0	264,0
C'C DE LA MORINIE	236,26		70 657	23,6	1 555	284		300	18 200		220,0
C'C DU PAYS D'AIRE	0,00		9 437		173	0		0	1 990		2 035
C'C PAYS DE LUMBRES	2,22		16 017	0,28	332	3,33		0	4 110	0,2	248,8
C'C DE FAUQUEMBERGUES	0,70		23 982		419	0		0	5 500		209,7
sous-totaux	0,00		9 946		168	0		0	1 950		202,9
TOTAL	3 089,84	663,06	130 039	309	66,3	3 708	796	3 600	750	28,5	244,3
	30 222,08			3 022		36 266		36 100		278,9	
SIROM	724,06	15 759,54	69 744	72	1 576	869	18 911	1 200	18 700	12,5	271,2
	16 483,60			1 648		19 780		19 900		283,6	
SMICTOM	0,00	21 393,06	101 267	0	2 139		25 672	630	26 370	0,0	253,5
	21 393,06			2 139		25 672		27 000		253,5	
TOTAL GENERAL	3 813,90	663,06	301 050	381	66,3	4 577	796	5 430	750	15,2	253,6
	68 098,74			6 810		81 718		83 000		271,4	

tendance 2014-2%		+ Encombrants ?	
Estimé 2015 (1)	Estimé 2015 (2)		
encombrants	refus tri	OM	OM
3 352	780	3 352	780
278		278	
0		0	
3,3		3 905	3
0		4 928	0
0		1 977	0
3 633	780	3 633	780
35 541		35 541	
1 200	18 533	1 200	18 533
19 733		19 733	
0	25 158	2 532	25 158
25 158		27 690	
4 833	780	7 365	780
80 432		82 964	

7.

[illegible]

SYNDICAT MIXTE FLANDRE MORINIE

L'an deux mil quatorze, le 4 décembre à 19h00, le Comité Syndical s'est réuni en la salle de réunion du siège du Syndicat Mixte au Pavillon de l'Environnement et du Développement Durable, à la suite de convocations adressées à domicile le 26 novembre 2014.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur François DECOSTER, Président,

Messieurs Paul-Loup TRONQUOY, Jacques HURLUS, Michel HERMANT, Hervé SAISON, Bernard DEBEUGNY, Vice-Présidents,

Messieurs Jean-Pierre LECLERCQ, Anicet CHOQUET, Gilles THOREL, Louis CAINNE, Alain TELLIER, Jean-Claude DUPONT, André CORDIER, René DENUNCQ, André-Pierre BECQUET, Régis LAPORTE, Francis AMPEN, Michel BODART, Éric SMAL, Luc VERHAEGHE, Madame Marie-Thérèse RICOUR délégués titulaires.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES:

Monsieur Jean-Paul LEFAIT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel HERMANT, Vice-Président,

Madame Sylvie ROLAND, déléguée titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude DUPONT, délégué titulaire,

Madame Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire, représentée par Monsieur Gauthier CATTEAU, délégué suppléant,

Monsieur Michel LABITTE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Éric SMAL, délégué titulaire.

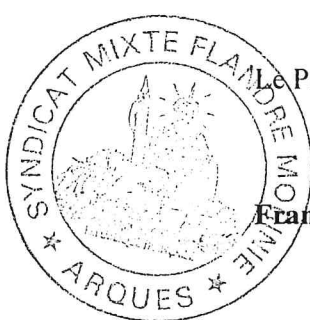
ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Monsieur René ALLOUCHERY, délégué titulaire,
Monsieur Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire,
Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, délégué titulaire,
Monsieur Philippe BROUTEELE, délégué titulaire,
Monsieur Olivier DASSONNEVILLE, délégué titulaire
Madame Elizabeth BOULET, déléguée titulaire

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

11 DEC. 2014

Le nombre de délégués présents ou représentés formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 31.



Le Président,

François DECOSTER